

Une construction encadrée par la ville

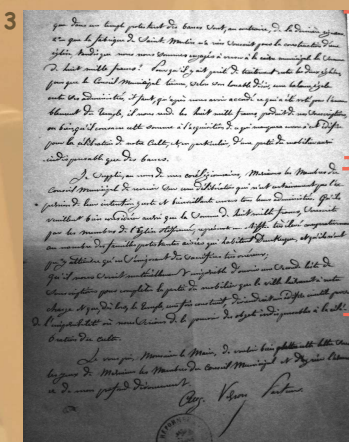
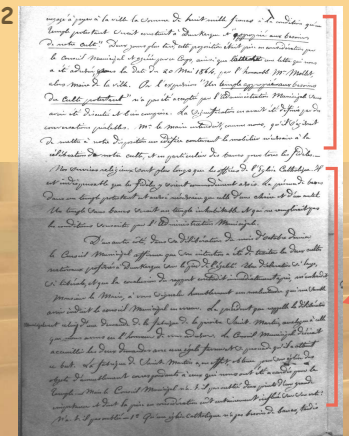
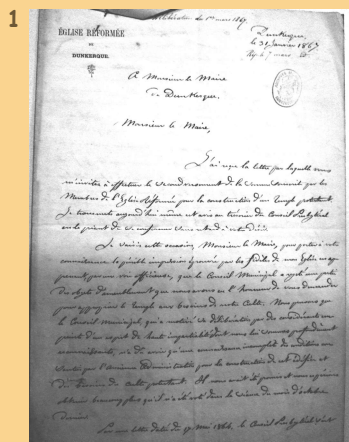
Résister pour ses droits

QUELQUES JALONS HISTORIQUES

XVII^e s. : protestants attestés à Dunkerque - 1662 : rachat de Dunkerque par Louis XIV - 1685 : révocation de l'Edit de Nantes - 1788-1792 : édit de tolérance, les protestants ont le droit à l'état-civil et à la liberté de culte ; 1854 : l'église de Dunkerque se détache de l'église mère de Lille et peut désormais élire son conseil presbytéral ; 1859 : Napoléon III institue une place de pasteur à la paroisse protestante de Dunkerque ; 1865 Jules Delelis succède à Jean-Claude Mollet comme maire de la ville de Dunkerque.

Après plusieurs siècles de persécutions et d'errances, après 73 ans d'un combat acharné et le lobbying intense de Dickson, en 1865 les travaux de construction d'un temple protestant où se réunir définitivement démarrent enfin (voir panneaux précédents). Mais là encore, alors que les droits des protestants sont enfin reconnus, la nouvelle municipalité dunkerquoise qui prend les rênes de la ville durant la construction traîne pour équiper le temple et revient en arrière sur certains aspects pourtant actés, au nom de l'égalité entre les cultes chrétiens. Qu'elle le fasse par manque de connaissance et d'intérêt ou par manque de considération, il a fallu aux protestants résister à nouveau. Une lettre du pasteur Vesson illustre cette résistance, nous la retranscrivons dans ce panneau.

Le 31 janvier 1867



[...] Je saisis cette occasion, Monsieur le Maire, pour porter à votre connaissance la pénible impression éprouvée par les fidèles de mon église en apprenant, par voie officieuse, que le conseil municipal a rejeté une partie des objets d'ameublement que nous avons eu l'honneur de vous demander pour approprier le temple aux besoins de notre culte. Nous pensons que le conseil municipal, qui a motivé sa délibération par des considérations peintes d'un esprit de haute impartialité dont nous lui sommes profondément reconnaissants, n'a dû avoir qu'une connaissance incomplète des conditions consenties par l'ancienne administration pour la construction de cet édifice et des besoins du culte protestant. Il nous avait été permis d'espérer obtenir beaucoup plus qu'il n'a été voté dans la séance du mois d'octobre dernier.

Sur une lettre datée du 17 mai 1864, le conseil presbytéral s'est engagé à payer à la ville la somme de huit mille francs à la condition qu'un temple protestant serait construit à Dunkerque et « approprié aux besoins de notre culte ». Deux jours plus tard, cette proposition était prise en considération par le conseil municipal et agréée par ce corps, ainsi que l'atteste une lettre qui nous a été adressée sous la date du 20 mai 1864 par l'honorable Mr Mollet, alors maire de la ville. Or l'expression « approprié aux besoins de notre culte » n'a pas été acceptée par l'administration municipale sans avoir été discutée et bien comprise. La signification avait été définie par des conditions préalables. Mr le maire entendait, comme nous, qu'il s'agissait de mettre à notre disposition un édifice contenant le mobilier nécessaire à la célébration de notre culte, et en particulier des bancs pour tous les fidèles.

Nos services religieux sont plus longs que les offices de l'église catholique. Il est indispensable que les fidèles y soient commodément assis. La présence de bancs dans un temple protestant est aussi nécessaire que celle d'une chaire et d'un autel. Un temple sans bancs serait un temple inhabitable et qui ne remplirait pas les conditions souscrites par l'administration municipale. D'un autre côté dans ces délibérations du mois d'octobre dernier, le conseil municipal affirme que son intention a été de traiter les deux cultes nationaux professés à Dunkerque sur le pied d'égalité. Une déclaration si large, si libérale, et que la conclusion du rapport contredit immédiatement après, m'enhardit Mr le Maire, à vous signaler humblement un malentendu qui me semble avoir induit le conseil municipal en erreur. Le précédent que rappelle la délibération (...) celui d'une demande de la fabrique de la paroisse Saint-Martin, analogue à celle que nous avons eu l'honneur de vous adresser. Le conseil municipal désirait accueillir les deux demandes avec une égale faveur et se persuade qu'il a atteint ce but. La fabrique de Saint Martin a, en effet, obtenu pour son église des objets d'ameublement correspondants à ceux qui nous ont été accordés pour le temple. Mais le conseil municipal n'a-t-il pas oublié deux points d'une grande importance et dont la prise en considération eût certainement influé sur son vote ?

N'a-t-il pas oublié 1. Qu'une église catholique n'a pas besoin de bancs, tandis que dans un temple protestant des bancs sont, au contraire, de la dernière rigueur. 2. Que la fabrique de Saint-Martin n'a rien souscrit pour la construction d'une église, tandis que nous nous sommes engagés à verser à la caisse municipale la somme de huit mille francs ? Pour qu'il y ait parité de traitement entre les deux églises, pour que le conseil municipal tienne, selon son louable désir, une balance égale entre ses administrés, il faut, qu'après nous avoir accordé ce qui a été voté pour l'ameublement du temple, il nous rende les huit mille francs, produits de nos souscriptions, ou bien, qu'il consacre cette somme à l'acquisition de ce qui manque encore à cet édifice pour la célébration de notre culte et, en particulier, d'une partie du mobilier aussi indispensable que des bancs.

Je supplie, au nom de mes coreligionnaires, messieurs les membres du conseil municipal de revenir sur une délibération qui n'est certainement pas l'expression de leur intention juste et bienveillante envers tous leurs administrés. Qu'ils veuillent bien considérer aussi que la somme de huit mille francs, souscrite par les membres de l'église réformée, représente un chiffre très élevé comparativement au nombre des familles protestantes aisées qui habitent Dunkerque, et qu'ils n'ont pu y atteindre qu'en s'imposant des sacrifices très onéreux ; qu'il nous serait matériellement impossible d'ouvrir une seconde liste de souscriptions pour compléter la partie du mobilier que la ville laisserait à notre charge et que, dès lors, le temple, une fois construit, deviendrait un édifice inutile de l'impossibilité où nous serions de le pourvoir des objets indispensables à la célébration du culte.

Aujourd'hui, ces bancs sont toujours là et nous continuons de nous y asseoir, culte après culte....